

2^{ème}
ÉDITION

40 €

EXTERNE

REPAS MIDI
COMPRIS (2 JRS)

HORAIRES

ACCUEIL A PARTIR DE
9H00
LUNDI & MARDI
9H30 / 18H00
MERCREDI
9H30 / 12H00



Inscriptions :

STAGE - ACSO OISE - HAUTS DE FRANCE

À PARTIR DE MINIMES À SÉNIORS MASCULINS ET FÉMININS
NÉ(E)S EN 2012 ET AVANT

Mesdames, Messieurs les Présidents et Enseignants,

Le Comité de Judo de l'Oise a le plaisir de vous inviter au

2^{ème} Stage

ACSO - Oise - Hauts de France

A partir de Minimes à Séniors Masc. & Fém.

Né(e)s en 2012 et avant


Du 21 au 23 OCTOBRE 2024

du Lundi 21 Octobre 2024 à 9H30 au Mercredi 23 Octobre 2024 à 12H00 (Externe)

Dojo ACSO - 55 Boulevard Pierre De Coubertin

60180 Nogent Sur Oise

Pour faciliter l'organisation du stage, les inscriptions devront se faire via le lien ci-joint, et le règlement doit être effectué pour valider l'inscription.

Responsable de l'organisation :	Jérôme MAGNIER Président Comité Oise Judo Ricardo PEREIRA Vice - Président & Trésorier Comité Oise Judo
Responsable Technique :	Jimmy CADOCE Responsable Commission Sportive Lakhdari BENABDELMOUMENE CTF
Informations complémentaires :	Email : inscriptions.comiteoisejudo@gmail.com
Dossier d'inscription :	Clique : https://forms.gle/Z6u6DxMkRkHS2dJB6 Ou flashe : 

Nos partenaires sont :

- Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- Le Conseil Régional des Hauts de France
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), la ville de Creil et la ville de Nogent sur Oise
- La Ligue de Judo des Hauts de France
- Le Crédit Agricole Brie Picardie
- La Croisée des Arts (LCDA)
- Avec l'aide du comité d'organisation

En espérant vous compter parmi nous et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, chers Présidents et Enseignants, nos salutations sportives.

PROGRAMME

2^{ème} Stage

ACSO - Oise - Hauts de France

A partir de Minimes à Séniors Masc. & Fém.

Né(e)s en 20112 et avant

Du 21 au 23 OCTOBRE 2024

du Lundi 21 Octobre 2024 à 9H30 au Mercredi 23 Octobre 2024 à 12H00 (Externe)

Dojo ACSO - 55 Boulevard Pierre De Coubertin

60180 Nogent Sur Oise

De nombreux clubs des régions parisiennes et du Nord/Pas-de-Calais seront présents, ainsi que des représentants des Pôles de Tourcoing, du Pôle Amiens, et bien d'autres.

Les entraînements seront ajustés en fonction des tranches d'âge, avec deux séances par jour.

- **Catégories d'âges concernées :**

Les Judoka, à partir de Minimes à Séniors (né(e)s en 2012 et avant) Masculins et / ou Féminins.

Tous les participants doivent être licenciés dans leur Club pour la saison 2024 / 2025. La responsabilité d'un éventuel accident non couvert suite à une fausse déclaration ne pourra être imputée au Comité d'organisation.

- **Encadrement :**

Responsable de la commission sportive assistés d'autres techniciens du COJ ou de l'extérieur.

En raison du plan Vigipirate, les accompagnateurs ne seront pas autorisés à rester dans la salle ni à assister aux séances. Les entraînements se dérouleront à huis clos.

ORGANISATION

- **Programme du stage :**

Accueil à partir de 9h00

- Lundi 21 et Mardi 22 octobre : de 09H30 à 18H00

- Mercredi 23 octobre : de 09H30 à 12H00

- **Inscriptions :**

Le stage est proposé à **40 € en externe**, incluant les repas du midi des lundi et mardi. Pour ceux qui souhaitent une pension complète, des options d'hébergement sont disponibles dans la liste ci-jointe. Les personnes intéressées devront effectuer les démarches directement auprès des sites d'hébergement.

Les inscriptions doivent être faites avant **le 11 octobre 2024 à minuit**, via le dossier d'inscription accessible par le lien suivant :

<https://forms.gle/Z6u6DxMkRkHS2dJB6>

Les frais d'inscription sont de 40 € par judoka et doivent être réglés avant le 11 octobre 2024 à minuit, date de clôture des inscriptions.

Ces frais sont non remboursables après cette date. Aucun remboursement ne sera effectué, même en cas de non-participation des athlètes.

ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

L'inscription sera validée sous réserve du paiement :

- Par virement bancaire avec en libellé : ST + « le nom du judoka OU de la délégation » + « Nbre d'inscrits » :

IBAN: FR46 3000 2062 6100 0007 9108 V63

BIC: CRLYFRPP

- Par carte bancaire via la plateforme HelloAsso

Clique : <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-judo-et-disciplines-associees-de-l-oise/paiements/stage-acso>

Ou flashe :



ATTENTION : Faute de paiement, l'accès au stage, sera refusé.

REGLEMENT

Article 1 - L'agglomération Creil Sud Oise interdit :

- Toute consommation de nourriture dans le DOJO et le gymnase (gradins, coursives, etc.).
- Le port de chaussures dans l'espace DOJO.
- De s'arrêter sur la passerelle reliant les deux gradins.

MERCI DE VEILLER AU RESPECT DE CES CONSIGNES.

Article 2 - Chaque délégation sera responsable de ses judokas.

Chaque stagiaire engagé en externe sera sous la responsabilité du Comité Oise Judo et de sa commission sportive assistés d'autres techniciens du COJ ou de l'extérieur. Le Comité Oise Judo décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Par ailleurs, toute dégradation entraînera l'exclusion de la personne responsable, avec un dépôt de plainte pouvant mener à la suspension de sa licence. En cas de détérioration des locaux ou des chambres d'hébergement, les frais de réparation seront à la charge des stagiaires concernés.

Article 3 - Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Stage ACSO - Oise - Hauts de France, ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et / ou audiovisuelles où il pourrait apparaître, prises lors de sa participation à ce stage.

Cette autorisation s'étend à tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, et ce, pour une durée illimitée.

Article 4 - Le Président du Comité Oise Judo informe le judoka que sa candidature l'oblige à respecter scrupuleusement le programme du séjour, les transports, les locaux, l'environnement le protocole sanitaire COVID (si mis en place), mis à sa disposition durant le séjour, ainsi que les directives émanant de l'Encadrement et les horaires qui lui seront imposés.

Tout manquement à ces règles fera l'objet d'un rapport, voire d'une demande de sanction. En cas de détérioration des locaux, les frais de réparation seront facturés aux stagiaires concernés.

Article 5 - Le fait de s'engager dans ce stage implique l'acceptation du présent règlement et en cas de litige, les organisateurs se réservent le droit de statuer.

OPTION HEBERGEMENTS



Hôtel Première Classe

5 rue Marais 60870 Villers St Paul

03 44 53 24 29



Hôtel Campanile

3 rue Marais 60870 Villers St Paul

03 44 74 56 11



Hôtel IBIS Creil sur Oise

3 Avenue des Pommiers 60870 Villers St Paul

03 44 74 56 56



B&B HOTEL Creil Chantilly

53 rue Rouget de Lisle 60100 CREIL

08 92 78 81 15



KYRIAD

Zaet de Saint Maximin 91 rue Henry Bessemer 60100 CREIL

03 44 64 90 00



IBIS Senlis

72 avenue Général De Gaulle 60300 SENLIS

08 92 68 08 24

03 44 53 70 50